

Bibliothèque numérique

medic @

**Baudelocque, Louis Auguste. A
Messieurs les membres du Conseil
général de l'administration des
Hospices de Paris**

Paris : imprimerie de Béthune et Plon, s.d..



Plaquette généreusement fournie par le Professeur
Danielle Gourevitch.

Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?extgour0001>

*contre Orfila qui a toujours
abusé de son pouvoir à mon égard.*

A

MM. LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES

HOSPICES DE PARIS.

MESSIEURS,

Depuis que M. Orfila est entré au Conseil des hospices, il a fait rejeter toutes les demandes que j'ai eu l'honneur de vous adresser dans le but d'obtenir, en qualité d'accoucheur spécial, un service d'accouchement dans un hospice quelconque; quelles manœuvres a-t-il employées? Il faisait nommer une commission médicale dont il se constituait le président, et donnait le mot d'ordre au rapporteur, pour écarter la question d'utilité publique traitée dans mes demandes.

Les rapporteurs de ces commissions m'ont avoué, l'un, qu'il avait écarté cette question, parce que telle était la volonté absolue de M. Orfila; et l'autre, que le renvoi de mes demandes à une commission médicale n'était qu'une fin de non-recevoir. Ainsi, soit que j'aie demandé la place d'accoucheur-adjoint de la Maternité, soit que j'aie demandé une salle d'accouchement dans un hospice quelconque, je n'ai pu rien obtenir, parce que, d'une part, M. Orfila a toujours fait écarter la question d'utilité publique; et que, d'autre part, il a constamment rapproché mes demandes du règlement du service de santé, qui prescrit le concours pour les places de chirurgie du bureau central.

Mais y a-t-il bonne foi de la part de M. Orfila, de faire dé-

pendre des places d'accoucheurs de celles de chirurgie du bureau central ! Mon oncle, le professeur Baudelocque, qui fut si célèbre dans l'art des accouchements, et qui fut accoucheur de la Maternité, dès la fondation de cet hospice, c'est-à-dire de 1802 à 1810, *n'était pas chirurgien*; c'est donc uniquement à titre d'accoucheur qu'il fut chargé du service de santé de la Maternité; c'est encore uniquement, à titre d'accoucheurs, que les deux Dubois lui ont succédé dans cette maison. Ainsi, la maison d'accouchement a été desservie spécialement par des accoucheurs.

Or, j'avais raison de demander un service d'accouchement à la Maternité, et vous conviendrez que si les salles d'accouchement des autres hôpitaux ont été jusqu'ici confiées à des chirurgiens, c'est que vous n'avez pas encore regardé ces salles comme salles d'accouchement; mais aujourd'hui qu'il s'opère 600 accouchements environ dans ces salles, il y a nécessité de confier chacune d'elles à un accoucheur, par la raison que chacun de vous, Messieurs, ne choisit pas un chirurgien pour faire accoucher sa femme ou sa fille, mais bien un accoucheur connu.

Ainsi, M. Orfila, en concluant dans ses rapports au rejet de mes demandes, parce que je ne suis pas chirurgien du bureau central, faisait une fausse application du règlement du service de santé; car, depuis la fondation de la Maternité jusqu'à présent, les accoucheurs n'ont pas été pris parmi les chirurgiens du bureau central; ils n'ont pas concouru même en accouchements; et les médecins eux-mêmes de la Maternité n'ont pas été pris parmi ceux du bureau central. Or, connaissant parfaitement la bonne foi de M. Orfila, je puis assurer que si j'étais chirurgien du bureau central, M. Orfila ferait encore rejeter ma demande d'un service d'accouchement, parce qu'il invoquerait mon titre de chirurgien pour m'exclure de la pratique des accouchements dans les hôpitaux.

M. Orfila a fait récemment ajouter, il est vrai, une leçon sur l'art des accouchements, dans les concours de chirurgie du bureau central. A part le motif qui lui a fait proposer cette

leçon, et qui est l'intention de me fermer la porte des hôpitaux, quel savoir et quelle expérience dans un art qui est éminemment pratique, une seule leçon peut-elle prouver ! En vérité, cet administrateur n'est pas difficile sur le mode de réception des chirurgiens qui doivent être, suivant lui, chargés du service des accouchements dans les hospices. S'il veut y admettre exclusivement des chirurgiens qui soient à la fois accoucheurs, dès lors il aurait dû proposer autant de leçons sur les accouchements que sur la chirurgie, pour que leur talent dans l'art des accouchements ne soit pas plus contestable que leur savoir en chirurgie. Toutefois, jusqu'ici les chirurgiens actuels des hôpitaux et du bureau central n'ont pas droit aux salles d'accouchement, puisqu'ils n'ont concouru qu'en chirurgie; y a-t-il donc bonne foi de la part de M. Orfila à invoquer les droits qu'ils ont acquis par le concours. Quant à moi, je n'ai jamais contesté les droits des chirurgiens à pratiquer la chirurgie; seulement, j'ai constamment prétendu qu'un accoucheur terminera mieux un accouchement difficile qu'un chirurgien, et qu'un chirurgien fera mieux qu'un accoucheur une opération chirurgicale.

Je vous ai demandé, en 1836, la permission d'expérimenter, dans les maisons et salles d'accouchements, ma découverte de la compression de l'artère principale du ventre, comme moyen d'arrêter les pertes de sang après l'accouchement; la commission des prix de l'Académie des sciences me pressait de lui fournir, dans l'espace de quinze jours, l'occasion de juger ce procédé; la décision de l'Institut était importante pour l'humanité, car on perdait 15 femmes sur 55 à la Maternité, dans le cas de perte de sang après l'accouchement, et moi je soutenais qu'avec la compression de l'aorte on ne perdrait jamais une femme. Quelle a été l'objection de M. Orfila? Il répondit que le temps qui serait nécessaire pour me faire venir, suffirait pour qu'une femme affectée d'une perte de sang pérît. Cette objection était spécieuse: avec de la bonne foi, M. Orfila vous aurait engagés à prier les gens de l'art qui habitent ces établissements à employer mon procédé avant de me faire prévenir. J'ai donc eu à regretter, dans cette

circonstance, que M. Orfila ait sacrifié l'intérêt de l'humanité.

Que dirai-je de la conduite que l'administrateur de l'Hôtel-Dieu, M. Lahure, a tenue à mon égard lors du rapport qu'il a fait avec M. Orfila! M. Lahure a trop d'honneur pour nier avoir reconnu l'utilité qu'il y aurait à confier les salles d'accouchement des hôpitaux à des accoucheurs, et m'avoir promis de me proposer au conseil *comme accoucheur des hôpitaux*. Si donc M. Lahure a fait un rapport entièrement opposé à sa promesse et à sa conviction; je dois conclure, vu la probité de M. Lahure, qu'il n'a fait que céder aux suggestions de M. Orfila. Donc, M. Orfila vous a fait encore sacrifier l'intérêt de l'humanité.

Maintenant, quels sont les motifs qui ont poussé M. Orfila à me nuire au conseil des hospices avec persévérance! La raison en est simple: M. Orfila n'est rien autre chose que le chef et l'âme d'une camaraderie. On vient de voir que j'ai demandé un service d'accouchement dans un hospice quelconque, et j'ai même demandé, à plusieurs reprises, qu'on instituât un concours pour ce service; je devais échouer, parce qu'il fallait que M. P. Dubois fût nommé au concours en 1834, professeur de pratique d'accouchement à la Faculté. Or, le moyen de conserver sûrement cette place pour M. Dubois, c'était: 1° de ne pas lui créer de rivaux, et on écartait tous ses rivaux en tenant fermé pour tout autre l'accès des établissements d'accouchement; 2° c'était d'attendre que M. P. Dubois fût préparé au concours, et l'on sait que l'on a attendu ce concours pendant quatre ans; 3° enfin, c'était de composer un jury dans lequel il eût d'avance la majorité absolue des suffrages; puis, je ne sais pas jusqu'à quel point il y avait pudeur à faire juger le fils d'un professeur par les collègues et les amis de son père. Avec de telles dispositions conçues et exécutées d'avance, M. P. Dubois pouvait-il succomber! Aucun de ses compétiteurs n'avait été à même de s'exercer à l'enseignement pratique des accouchements; quant à moi, j'ignorais et j'ignore encore ce mode d'enseignement.

Depuis 1834, M. P. Dubois a cumulé le service de la Maison d'accouchement et de la Clinique, et cependant il est matériellement impossible qu'il fasse ce double service, qui nécessite des visites de nuit et de jour, et des leçons à des heures régulières dans les deux maisons. Qu'autrefois M. Dubois père ait cumulé le service de trois hôpitaux, cela se conçoit, parce qu'alors le désordre régnait dans toutes les branches de l'administration, et qu'il n'y avait pas autant d'hommes de talent qu'aujourd'hui; tandis que le cumul de M. P. Dubois est scandaleux, et la cupidité de son père ne saurait excuser la sienne. Mais il faut que M. P. Dubois n'ait pas de rivaux; telle est la volonté de M. Orfila. En un mot, ouvrir la carrière aux uns, et la fermer aux autres, c'est une tactique que M. Orfila possède à un haut degré; espérons que chacun de nous fera connaître les abus de pouvoir qu'il commet, et que l'autorité supérieure ouvrira enfin les yeux sur les débordements de cet étranger, qui, revêtu aujourd'hui des plus hauts emplois de l'art de guérir, et occupant toutes les avenues de la science, se croit tout permis, et peut briser, suivant son caprice, l'existence sociale d'un médecin, quel que soit son mérite.

M. Orfila vient, enfin, de vous donner récemment une preuve du désir qui le travaille de me fermer, à jamais, la porte de la Maternité, en vous proposant de nommer accoucheur de cet établissement, mon homonyme, qui est attaché, en qualité de médecin, à l'hôpital des Enfants. M. Orfila n'ignore cependant pas que la permutation d'une place de médecin d'hôpital pour une place de chirurgie n'est pas permise; il doit se rappeler la protestation que les chirurgiens des hôpitaux firent, il y a quelques années, au sujet de l'un de nos estimables confrères qui demandait à passer d'un service de médecine, à un service de chirurgie. Il est vrai, Messieurs, que vous avez rejeté cette proposition, parce que vous commencez à être éclairés sur les actes trop despotiques de M. Orfila. Il est, en effet, facile de reconnaître que le pouvoir de M. Orfila n'est ni en rapport avec l'époque où nous vivons, ni avec nos habitudes d'in-

dépendance et de justice distributive. Quant à moi, je craindrais un pareil excès de pouvoir, lors même qu'il serait confié à mon père. A plus forte raison, je le regarde comme excessivement dangereux, quand je le vois confié à un homme qui a des passions ardentes, haineuses et vindicatives, et des prétentions sans mesure; à un ambitieux qui n'est pas encore satisfait d'être professeur et doyen de la Faculté de Médecine, membre du conseil des hospices, du conseil de l'Université et du conseil municipal, de l'administration de l'Académie de Médecine, médecin consultant du roi, et commandeur de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, et qui désire encore la députation, la pairie et le ministère de l'instruction publique. Quelle soit ardente d'honneurs, de titres, et d'argent!... Quant à moi, je ne désire qu'un service d'accouchement dans un hospice, pour continuer des travaux que l'Académie des Sciences a jugés dignes, plusieurs fois, de ses faveurs.

J'ai voulu, Messieurs, vous prouver jusqu'à l'évidence, la partialité de M. Orfila, qui vous a trompés en soutenant que l'institution des accoucheurs dans les hôpitaux n'existe pas, tandis qu'elle existe à la Maternité depuis sa fondation.

Je ne suis pas le seul, du reste, qui se plaigne de la mauvaise foi de M. Orfila : la *Gazette des Hôpitaux*, du 11 avril dernier, a publié, au sujet du concours pour la chaire de thérapeutique qui a lieu actuellement à la Faculté, les réflexions suivantes sur un acte de M. Orfila : « Avant d'ouvrir la boîte où se trouvaient renfermées les copies, M. le doyen a fait remarquer que deux cachets, le sien pour l'École, et celui de M. Cornac pour l'Académie, avaient été placés, et qu'ils étaient intacts; il les a ensuite brisés en public. Si dans tous les concours une conduite pareille avait été tenue, on n'aurait pas eu à déplorer de scandale, et des doutes singuliers n'auraient pas circulé, soulevés par les concurrents eux-mêmes, doutes qu'aucune preuve réelle et positive n'a pu lever. On se souvient, en effet, de cette copie qui, dans le concours où fut nommé M. Hippolyte Royer-Collard, s'était, disait-on, trouvée écrite sur du papier éco-

lier, après l'avoir été sur du papier à lettre. On se souvient de la longueur démesurée de certaine composition, longueur telle que *deux personnes* n'auraient pu en écrire autant sous la dictée, dans un espace de temps pareil. Quoi qu'il en soit, nos réclamations ont porté leur fruit ; un abus a été réformé, une garantie accordée aux concurrents ; nous nous félicitons d'y avoir contribué. »

Ainsi, grâce à M. Orfila, un concours n'est plus qu'une déception.

Les collègues eux-mêmes de M. Orfila ne sont pas à l'abri de ses atteintes. On sait que la permutation d'une chaire pour une autre, est une faveur qu'à tort ou à raison plusieurs professeurs ont obtenue. Eh bien ! dernièrement, M. Duméril n'a pas pu permuter sa chaire pour celle d'Alibert, devenue vacante par sa mort. Pourquoi ? parce que M. Duméril avait été le concurrent de M. Orfila pour le décanat : le jour de la vengeance était venu pour M. Orfila, et le savant professeur Duméril a dû subir la domination de M. le doyen (1).

En définitive, les abus de pouvoir que M. Orfila a commis à mon égard, et ceux qu'il a commis à l'égard de beaucoup de mes confrères, rendent indispensable une loi sur l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, loi qui garantisse à chacun de nous ses droits et son indépendance ; mais avant que cette loi soit promulguée, il serait à désirer, Messieurs, que chacun de vous eût plus de confiance dans son propre jugement, et cessât de s'en rapporter exclusivement à un seul d'entre vous, quand il s'agit de décider des questions aussi importantes que celle, par exemple, de savoir *si l'institution des accoucheurs, dans les hôpitaux, doit être conservée, et si elle doit être étendue*. Vous tous, vous concevrez en outre tout ce qu'il y a d'humiliant pour les membres du

(1) Voir la correspondance de MM. Duméril et Orfila sur ce sujet, dans les derniers numéros de 1838 de la *Gazette des Hôpitaux*.

corps médical de voir leur existence pratique relever du bon plaisir d'un seul.

Veillez agréer, Messieurs, l'hommage de ma haute considération.

L' BAUDELOQUE,

Accoucheur.